

AVIS PUBLIC

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée greffière de la susdite municipalité que lors de la séance ordinaire tenue le 12 janvier 2021, le conseil municipal a adopté le règlement suivant :

- Règlement numéro 556-2021 concernant l'imposition des taxes générales sur la valeur foncière pour l'année 2021.

AVIS est aussi donné que ledit règlement est déposé au bureau de la greffière de la municipalité où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance aux heures normales d'ouverture.

Donné à Percé, le 13 janvier 2021.

**Gemma Vibert,
Greffière**